

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°32 - publié le 20 mars 2024



LE DÉPARTEMENT

**Ardèche**  
LE DÉPARTEMENT



# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N°21

REUNION DU 19/03/2024

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** Marie Noëlle FLANDIN , Jean Marie PION

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

*Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### DOSSIER N° 53

**Match n° 27861054, Beaumontélerger 3 / Beaufort sur Gervanne 2, Seniors D5 Acc poule E du 03/03/2024**

**Motif : match non joué pour cause d'intempéries**

Considérant qu'il ressort des différents rapports des clubs de Beaufort sur Gervanne, Beaumontélerger et de l'arbitre de la rencontre, match programmé à 11h00 le dimanche 03/03/2024. Les 2 équipes présentes s'étant préparées, la vérification d'avant match effectuée avec les 2 capitaines ; avant le coup d'envoi un dirigeant du club de Beaumontélerger demande à l'arbitre qu'il est en attente d'un arrêté municipal de la part de la mairie de Beaumont les Valence interdisant la pratique du sport pour tout le weekend.

Considérant que le club de Beaumontélerger a bien fourni la preuve avoir reçu le mail de la mairie à 11h11 interdisant la pratique du sport tout le week end dont il a donné copie. L'arrêté a bien été transmis par la suite.

Attendu que l'article 71 des Règlements Sportifs du District stipule qu'un terrain peut être déclaré impraticable par arrêté municipal, **auquel cas celui-ci s'impose à tous.**

**Par ce motif, la Commission des Règlements décide de donner match à jouer**

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

### DOSSIER N° 54

**Match n°27820243, Fc Eyrieux Embroye 1 / AS Sud Ardeche 1, Seniors F A 11 D2 poule A du 10/03/2024**

Réserve d'après match posée par l'éducateur du club du Fc Eyrieux Embroye portant sur la qualification et la participation du club de Sud Ardèche Foot des joueuses :

- ◆ Manon LAURENT licence n° 2548539914
- ◆ Eloïne BUSSONN DELAUCHE licence n° 9604571662

Motif : « la licence de ces joueuses ne comportent pas d'autorisation médicale de surclassement ».





Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation d'après match du club de FC Eyrieux Embroye confirmée par courriel le 11/03/2024 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club Sud Ardèche Foot en date du 12/03/2024 qui nous a fait part de ses remarques

Après vérification du fichier licences des joueuses Manon LAURENT licence n° 2548539914 et Eloine BUSSONN DELAUCHE licence n° 9604571662, il ressort qu'elles ne possèdent pas une licence de surclassement conformément à l'article 73.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

De ce fait la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'AS Sud Ardèche Foot  
En application des articles 16 des Règlements du District :

**FC Eyrieux Embroye: 0 point ; 1 but (résultat inchangé)**

**As Sud Ardèche Foot : -(moins) 3points ; 0 but**

Le compte du club de l'AS Sud Ardèche Foot sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

#### DOSSIER N° 55

#### Match n° 26718240, Chat Goubet 1 / Montvendre 1, Seniors D4, poule D du 09/03/2024

Réserve d'après match posée par le capitaine du Fc Goubetois pour le motif suivant :

« Réserve sur l'ensemble de l'équipe de Montvendre concernant le nombre de mutations hors délai. Le nombre de mutations hors délai étant de 3 sur la feuille de match tandis que le règlement en autorise que 2 ».

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation d'après match du club du FC Goubetois confirmée par courriel le 10/03/2024 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club Sud Ardèche Foot en date du 12/03/2024 qui nous a fait part de ses remarques

Après vérification de la feuille de match, il ressort que 3 joueurs possèdent une licence frappée du cachet « Mutation hors période » il s'agit de :

- ◆ MARTIN Batiste licence n° 2545389626
- ◆ BRIFFARD Arthur licence n° 2545483985
- ◆ BROUILLARD Kevin licence n° 2543931311

De ce fait la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Montvendre

En application des articles 16 des Règlements du District :

**Chat. Goubet 1 : 0 point ; 1 but (résultat inchangé)**

**EA Montvendre: -(moins) 3points ; 0 but**

Le compte du club de EA Monvendre sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION





## COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE

### PROCÈS-VERBAL N°06

#### RECEPTION

**AR 2324- 03 AS BERG HELVIE interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements** qui a donné match perdu par forfait à son équipe première U15 considérant que la décision de reporter la rencontre à une date ultérieure n'était pas fondée, qu'en outre n'avaient pas été respectées les règles prévues en de tels cas, en particulier celles destinées à éviter un déplacement inutile à l'équipe adverse.

**Match concerné :** Championnat U15, D2, poule B,  
AS BERG HELVIE/ ES MONTELIER du 10/03/2024





# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°28

Réunion électronique du 18 / 03 / 2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

### Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.





### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

**En dehors des horaires officiels ou autorisés**, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

### **DELAÏ REPOSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :**

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

## **TOURNOIS**

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.**

### **Tournois autorisés :**

#### **EA MONTVENDRE :**

U11 le 27 Avril 2024,  
U13 le 27 Avril 2024.

#### **FC VALLON :**

U11 les 18 et 19 Mai 2024,  
U11F les 18 et 19 Mai 2024,  
U13 les 18 et 19 Mai 2024,  
U13F les 18 et 19 Mai 2024,  
U15 les 18 et 19 Mai 2024,  
U15F les 18 et 19 Mai 2024.





RC MAUVES :

U7 le 8 Juin 2024,  
U9 le 8 Juin 2024,  
U11 le 8 Juin 2024,  
U13 le 8 Juin 2024.

## U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

**Plateaux non joués le 09/03 :** Les plateaux U7 non joués le samedi 09 Mars 2024 pourront être reprogrammés par les club recevants aux dates laissées disponibles sur notre calendrier. Ces clubs contacteront leurs visiteurs et tiendront informée la Commission des Jeunes du DDAF des reprogrammations.

Prochains plateaux : Samedi 23 Mars 2024 à 10h00.

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### PHASE PRINTEMPS :

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

**Plateaux non joués le 09/03 :** Les plateaux U9 non joués le samedi 09 Mars 2024 pourront être reprogrammés par les club recevants aux dates laissées disponibles sur notre calendrier. Ces clubs





contacteront leurs visiteurs et tiendront informée la Commission des Jeunes du DDAF des reprogrammations.

Prochains plateaux : Samedi 23 Mars 2024 à 13h30.

## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

### Plateaux non joués le 09/03 :

Les plateaux U11 non joués le samedi 09 mars 2024 pourront être reprogrammés par les club recevants aux dates laissées disponibles sur notre calendrier. Ces clubs contacteront leurs visiteurs et tiendront informée la Commission des Jeunes du DDAF des reprogrammations.

Prochains plateaux : Samedi 23 mars 2024.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

### ➤ Festival PITCH U13

- Match ½ Finale PITCH U13 du 17/02/2024 FC FELINES St CYR PEAUGRES – VALENCE FC :

Retour Commission des Règlements du Match à rejouer le 23/03/2024 à 13h30.

### ➤ Coupe CHARLES ANDRE:

Concernant la Coupe Charles André, nous **rajoutons un tour le 06/04/2024 en plateau** de poule de 4. Le premier de chaque poule soit 4 équipes se qualifie pour la ½ finale qui se joue le samedi 04/05/2024. Ces ½ finales se jouent en match sec avec la séance de jonglerie avant la rencontre.

Déroulement des défis :

- ❖ **Sur un plateau : avant chaque match**, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.







- 4 joueurs par équipe participent.
  - Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
  - Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
  - Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
  - En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage
- Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf sur le site du District.

#### Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

#### ❖ Pour la ½ finale :

#### Déroulement de l'épreuve de jonglage :

- 50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main), les jongles s'effectuent en posant le pied au sol avant chaque contact.
- 20 têtes.
- Chaque joueur a droit à 2 essais.
- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match participent à l'épreuve.
- Les groupes de joueurs se font par numéro de joueur : les n° 1 ensemble, les n° 2 ensemble... La comptabilité des jongles est faite par les joueurs de chaque équipe en présence de leur éducateur.
- Pour chaque équipe, le total des jongles des 8 meilleurs joueurs est pris en compte.

## U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

#### Coupe JP QUINTIN :

¼ FINALES le 14/04/2024 :

Match 1 : AS SUD ARDECHE 2 – FC HERMITAGE,

Match 2 : US MONTELIMAR 1 – US DROME PROVENCE,

Match 3 : US VALLEE JABRON – US MONTELIMAR 2,

Match 4 : FC GOUBETOIS – PS ROMANS,





½ FINALES le 19/05/2024 :

Vainqueur M2 – Vainqueur M4,

Vainqueur M1 – Vainqueur M3.

Pour les ½ finales les règles de réception s'appliquent en fonction de résultats des ¼ de finales.

**Coupe Gilbert PESTRE :**

¼ FINALES le 14/04/2024 :

Match 1 : Ent BASSES COLLINES – FC TRICASTIN,

Match 2 : AS SUD ARDECHE 3 – AS CORNAS,

Match 3 : ES SARRAS St VALLIER – CO CHATEAUNEUF RHONE,

Match 4 : US PONT LA ROCHE – FC BREN,

½ FINALES le 19/05/2024 :

Vainqueur M2 – Vainqueur M1,

Vainqueur M4 – Vainqueur M3.

Pour les ½ finales les règles de réception s'appliquent en fonction de résultats des ¼ de finales.

**Programmation des rencontres de championnat en retard :**

**U15 D1 :**

J11 : VAL D'AY - AS CHAVANAY le 31/03/2024.

J11 : PIERRELATTE - LIVRON le 14/04/2024,

J12 : JS LIVRON 1 – Ent USVJ FCV 1 le 31/03/2024,

J12 : FC MONTELMAR – US VAL D'AY le 14/04/2024.

**U15 D2 :**

Poule A :

J12 : FC HERMITAGE – FC ANNONAY le 31/03/2024.

J12 : AS ST MARCEL VAL – ESP HOSTUN le 14/04/2024.

Poule B :

J12 : FC DROME PROVENCE – US MONTELMAR 2 le 31/03/2024.

J12 : Ent. AS SUD ARDECHE St DIDIER 2 - FC PORTES VAL le 28/04/2024.

**U15 D3 :**

Poule A :

J2 : FC BREN – AS DOLON le 31/03/2024,

J3 : FC CHATELET - FC BREN le 28/04/2024,

J3 : CORNAS – OL SALAISE RHODIA 2 le 31/03/2024.

Poule B :

J2 : RHONE CRUSSOL 3 – ACE FC le 31/03/2024,

J3 : ES CHOMERAC – RHONE CRUSSOL 3 le 14/04/2024,

J3 : ACE FC - FC TRICASTIN le 28/04/2024,

J3 : CO CHATEAUNEUF RHONE - FC DIOIS le 28/04/2024.





#### **U15 D4 :**

##### Poule A :

J3 : Ent BASSES COLLINES – FC HAUTERIVES le 28/04/2024.

##### Poule B :

J2 : AS PIERRELATTE - US BAS VIVARAIS le 13/04/2024,

J3 : US BAS VIVARAIS – Ent USVJ FCV 2 le 30/03/2024,

J3 : US ANCONE – FC VALENCE 2 le 14/04/2024.

#### **U15 D5 :**

##### Poule A :

J3 : US PONT LA ROCHE 2 – Ent VALLEE GALAURE le 14/04/2024.

##### Poule B :

J3 : ST ALBAN D'AY – Ent VALLEE GALAURE 2 le 14/04/2024,

J3 : US VAL D'AY 2 – FC HERMITAGE 2 le 14/04/2024.

##### Poule C :

J2 : Ent BASSES COLLINES 2 -US MONTMEYRAN le 31/03/2024,

J3 : JS St PAUL ROMANS – Ent BASSES COLLINES 2 le 14/04/2024.

##### Poule D :

J2 : ACE FC 2 – US BEAUFORT le 14/04/2024,

##### Poule E :

J2 : JS LIVRON – US VALLE JABRON FCV 3 le 31/03/2024,

J3 : ES CHOMERAC 2 – OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE 2 le 14/04/2024,

J3 : Ent USVJ FCV 3 – SC BOURG ST ANDEOL le 14/04/2024.

##### Poule F :

J2 : OL SAINT MONTAN – ATHLETIC FOOT CEVENNES le 31/03/2024,

J2 : US St JUST St MARCEL – US PORTES HTES CEVNNES le 31/03/2024,

J2 : Suite retour Cion Règlements, FC MONTELIMAR – US VALS le 31/03/2024,

J3 : ST RESTITUT - VALS le 14/04/2024,

J3 : ATHLETIC FOOT CEVENNES – US St JUST St MARCEL le 14/04/2024,

J3 : FC MONTELIMAR 2 -OL ST MONTAN le 14/04/2024.

J3 : US BAS VIVRAIS 2 – OL RUOMS 2 le 14/04/2024.

J4 : US BAS VIVRAIS 2 – St RESTITUT FC le 30/03/2024.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

#### **U17**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.





## Programmation des rencontres de championnat en retard :

### En U17 D1 :

FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 30/03/24,  
RHONE-CRUSSOL FOOT 07 2 / ES BOULIEU-BOURG est reportée au 30/03/24,  
VALLIS AUREAU FOOT 1 / US MONTELMAR 1 est programmé au 27/04/24,  
ANNONAY FC 1 / AS SUD ARDECHE 1 est reportée au 27/04/24,  
US MONTELMAR 1 / VALLIS AUREAU FOOT 1 est programmé au 01/05/24.  
ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 01/05/24,  
US MONTELMAR 1 / RHONE-CRUSSOL FOOT 07 est programmé au 08/05/24,

### En U17 D2 :

#### *Poule A :*

AS CORNAS / U.S VAL D'AY est reportée au 30/03/24.  
AS CORNAS / FC MUZOLAIS est reporté au 13/04/24.

#### *Poule B :*

AS ST MARCELLOISE 1 / AS SUD ARDECHE F 2 est reportée au 30/03/24,  
ES CHOMERAC / RHONE CRUSSOL 3 est reportée au 30/03/24,  
ASF PIERRELATTE / OL CENTRE ARDECHE est reportée au 30/03/24,  
OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE est reportée au 13/04/24,  
AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 13/04/24,  
US VAL JAB -FCV 1 / AV S SUD ARDECHE FOOT 2 est reportée au 27/04/24,  
FC EYRIEUX EMBROYE / AS ST MARCELLOISE 1 est reportée au 27/04/24.  
OL CENTRE ARDECHE / RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 est reportée au 27/04/24.

### En U17 D3 :

#### *Poule A :*

ENT HAUTES VALLEES / AS CHAVANAY 2 est reportée au 30/03/24,

#### *Poule B :*

CHATUZANGE LE GOUBET / US PORTES HTES CEVENNES est reportée au 30/03/24,  
CHATEAUNEUF DU RHONE / ENT BERG HELVIE RUOMS est reportée au 30/03/24,  
ROMANS PS / FC BOURG LES VALENCE 1 est reportée au 13/04/24,  
US DROME PROVENCE / E.S. BEAUMONTELEGER est reportée au 13/04/24,  
US PORTES HTES CEVEN / CO CHATEAUNEUF DU RHONE est reportée au 13/04/24.

### En U17 D4 :

#### *Poule A :*

AS CANCOISE VILLEVOCANCE 1 / FC DU CHATELET est reportée au 30/03/24,  
US CHANAS SERRIERES / ST CYR FCV est reportée au 30/03/24.

#### *Poule D :*

FC DIOIS 2 / ASF PIERRELATTE 2 se jouera le 30/03/24,  
JS LIVRON 2 / USVJ-FCV 2 est reportée au 30/03/24,  
FC SAUZET 1 / ANCONNE US 1 est reportée au 30/03/24,





US BAS VIVARAIS / ASF PIERRELATTE 2 est reportée au 27/04/24,  
USVJ- FCV 3 / FC VALLON PONT D'ARC est reportée au 25/05/24.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

## U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### En U20 D1 :

ENT VAL JABRON – FCV / US MONTELIMAR est reportée au 30/03/24,  
FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 30/03/24,  
FC RHONE CRUSSOL 07 / US MONTELIMAR est reportée au 20/04/24,  
US MONTELIMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,  
FC ANNONAY / US MONTELIMAR est reportée au 01/05/24,  
US VALLEE DU JABRON -FCV / ASF PIERRELATTE est reportée au 01/05/24,  
US MONTELIMAR / CHAVANAY est reportée au 18/05/24.

### En U20 D2 :

US PORTES HAUTES CEVENNES / ES CHOMERAC est reportée au 30/03/24,  
OL RUOMS / ES BEAUMONTELEGER suite décision commission des règlements est reportée au 30/03/24,  
ES CHOMERAC / AS ST MARCELLOISE est reportée au 27/04/24,  
US PORTES HTES CEVENNES / BOURG ST ANDEOL SC est reportée au 27/04/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.





## COMMISSION DES ARBITRES PROCÈS-VERBAL N° 30

### TEST DE LA LECTURE DU PV

Comme annoncé lors des Assemblées Générales en début d'année, nous effectuons un test de la lecture du Procès-Verbal qui apparaît ce mercredi après-midi 20 mars 2024.

Nous vous demandons donc, de vous mettre « indisponible » à la date indiquée ci-dessous en fonction de votre catégorie et avec le motif « CONVENANCE PERSONNELLE ».

**Cette mise en indisponibilité doit être faite avant le SAMEDI 23 MARS 2024 14 HEURES DERNIER DÉLAI.**

- D1 : 17/04/2024
- D2 : 23/04/2024
- D3 : 25/04/2024
- D4 : 29/04/2024
- ASSISTANT DISTRICT ET LIGUE : 09/05/2024
- J.A.D : 10/05/2024
- STAGIAIRE JEUNE & ADULTE : 16/05/2024

### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 23 & 24/03/2024

- **SERGEANT Cyril (07.70.15.24.71)** Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin

### ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES

Depuis le début de la saison, il a été constaté à plusieurs reprises que certains arbitres adultes et/ou jeunes n'appliquaient pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés.

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison sportive 2023/2024.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres adultes et jeunes qui officient dans ces catégories, de veiller au pointage des éducateurs diplômés ou non en respectant scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

**Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.**

**Après vérification, inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » :**

**« vérification effectuée et présence des éducateurs ».**





**l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :**

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match

**FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES (2ème et dernier RAPPEL)**

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la dernière matinée de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15, U17 et/ou U20 aura lieu le :

**Samedi 30 mars 2024, de 8h30 à 13h00 au stade de PIERRELATTE**

**Les jeunes arbitres concernés (voir tableau ci-dessous) doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de cette matinée de formation.**

**A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.**

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation

**Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2023/2024 ne sont pas concernés.**

Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons) ainsi que le nécessaire de toilette.

**Cet avis tient lieu de convocation.**

NOM	PRENOM	Catégorie arbitre
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
AJJANI	ACHRAF	District JAD
AROUI	ILIES	District JAD
AZIAGNON	MARC ELIE	District JAD
BILLON	JULES	District JAD
BOUSHABA	AMIR	District JAD
BOUSHABA	JASMINE	District JAD
CAUL	NATHAN	District JAD



CELLIER	TAO	District JAD
CHABERT	MATHEO	District JAD
DEHBOUH	NAIM	District JAD
DUCOL	CLEMENT	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
FARDADIS	NAWFAL	District JAD
FRAISSE	SACHA	District JAD
FREYDIER	LOAN	District JAD
GRADEK	NOAH	District JAD
HAFSOUNI	NESSIM	District JAD
HERMANTIER	MAXENCE	District JAD
LEXPERT	XAVIER	District JAD
MAILLARD	NICOLAS	District JAD
MARESTIN	PIERRE	District JAD
MZOUGH	MOHAMED	District JAD
NAJIM	YOUNESS	District JAD
QUINQUETON	THEO	District JAD
ROSIENSKI	EVANN	District JAD
SAGE	ARTHUR	District JAD

## AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

### **MARS 2024**

- Samedi 30 mars : Dernière Formation continue des jeunes arbitres U15/U17 et U20 (matinée)

### **AVRIL 2024**

- Samedi 13 avril : Formation spécifique arbitrage Beach Soccer (journée)

- Samedi 27 avril : Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

### **JUIN 2024**

- Vendredi 07 juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)







## CARNET NOIR

Nous avons appris le décès d'un membre de la famille de SAINTOIN David. Nous nous associons à la douleur et lui adressons ainsi qu'à sa famille nos sincères condoléances.

## COURRIERS DES ARBITRES

- **BARBOSA Laurent** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D 4 du samedi 16/03/2024 pour raisons professionnelles. Lu et noté.
- **CASAGRANDE Christelle** : Courriel nous informant de son changement de coordonnées téléphoniques. Lu et noté.
- **SAGNIER Bastien** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D 4 du samedi 16/03/2024 pour raisons professionnelles mais sera présent le samedi 27/04/2024. Lu et noté.
- **AMROUNE Samir** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D 4 du samedi 16/03/2024 pour raisons professionnelles mais sera présent le samedi 27/04/2024. Lu et noté.
- **PIGNON Kevin** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D 4 du samedi 16/03/2024 pour raisons professionnelles mais sera présent le samedi 27/04/2024. Lu et noté.
- **KHIATI Nacer** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D 4 du samedi 16/03/2024 pour raisons personnelles. Lu et noté.
- **DEMIR Ismayil** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D 4 du samedi 16/03/2024 pour raisons professionnelles. Lu et noté.
- **DA SILVA Patrice** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 14/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **SAINTOIN David** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D 4 du samedi 16/03/2024 pour raisons familiales. Lu et noté.
- **AMARA Mohsen** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D 4 du samedi 16/03/2024 pour raisons professionnelles mais sera présent le samedi 27/04/2024. Lu et noté.
- **BORNIER Ingrid** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D 4 du samedi 16/03/2024 pour raisons professionnelles. Lu et noté.
- **BARBIER Jonathan** : Courriel nous adressant un arrêt de travail justifiant son indisponibilité jusqu'au 17/03/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **MICHEL Sébastien** : Courriel nous adressant un rapport circonstancié de sa rencontre Seniors D 3 du 17/03/2024. Lu et noté.
- **KERBOGHOSSIAN Pierre** : Courriel nous adressant un rapport circonstancié de sa rencontre U 20 D 2 du 16/03/2024. Lu et noté.
- **NAICH Mostafa** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D 4 du samedi 16/03/2024 pour raisons professionnelles. Lu et noté.



## COURRIERS DES CLUBS

- **FC CHABEUIL** : Courriel nous informant du changement de lieu pour sa rencontre seniors D 2 du 17/03/2024. Lu et noté.
- **GF HERMITAGE TOURNON** : Courriel nous informant la programmation de leurs rencontres du 16 & 17/03/2024. Lu et noté.
- **FC HAUTERIVE GD SERRE** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre seniors D5 du 07/04/2024. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **US PEYRINS** : Courriel nous informant du forfait de son équipe seniors D5 pour la rencontre du 17/03/2024. Lu et noté.
- **RC MALVINOIS MAUVES** : Courriel nous informant de l'absence de l'arbitre non excusée de la rencontre Seniors D 5 du 17/03/2024. Lu et noté.
- **FC COLOMBIER ST BARTHELEMY** : Courriel nous informant du changement de lieu pour sa rencontre seniors Féminines D 2 du 24/03/2024. Lu et noté.
- **AS VEORE MONTISON** : Courriel nous informant de la bonne prestation de l'arbitre de la rencontre U 15 D 2 et de l'absence non excusé de l'arbitre de la rencontre U 15 D 5 du 16/03/2024. Lu et noté.

Président  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire  
Jean-Baptiste RIPERT